

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

31 MARS 2020

Préparé par:

RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC. 7055 Boul. Taschereau, Bureau 500 Brossard, Québec, J4Z 1A7

Le 29 juillet 2020

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc ("Squatex" ou la "Société") constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020 en comparaison avec les données de l'exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 «Obligations d'information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Les états financiers annuels pour l'exercice annuel terminé le 31 mars 2020 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière tel que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions et ses titres sont négociés sous le symbole « SQX » à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE). L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex privilégie d'explorer des territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Depuis quelques années, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé pour explorer les roches du Siluro-Dévonien et de l'Ordovicien afin de rechercher des accumulations conventionnelles de pétrole et de gaz. Squatex possède également un territoire d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent notamment pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, la direction de Ressources & Énergie Squatex Inc, conjointement avec son partenaire Petrolympic Ltd ("Petrolympic"), a annoncé dans un communiqué de presse le 31 octobre 2019 que, par l'entremise de ses procureurs, une poursuite contre le Gouvernement du Québec a été déposée en Cour supérieure, district judiciaire de Québec.

Squatex tient aussi à préciser dans ce communiqué à ses actionnaires que d'autres procédures légales pourraient être envisagées contre le Gouvernement dans le but de faire respecter ses droits. En effet, l'action gouvernementale et ministérielle des dernières années a grandement nuit aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières au Québec en diminuant la capacité de se financer sur les marchés. La direction de Squatex tient à rassurer ses actionnaires qu'elle prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir les capacités de fonctionnement de la société.

Jusqu'ici, dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex, avec son partenaire Petrolympic (30%), a concentré l'exploration de ses permis sur les séquences calcareuses des roches d'âge Silurien. De nombreux relevés géologiques et géophysiques ont été effectués sur le terrain afin de localiser ces séquences en profondeur et en 2010, une série de carottages stratigraphiques peu profonds ont permis de cibler un potentiel intéressant. À partir de 2011, des forages plus profonds ont été réalisés pour viser des anomalies sismiques AVO (Amplitude vs Offset) qui montraient la possibilité de zones poreuses naturellement fracturées ayant subi une dolomitisation par la circulation de fluides dans celles-ci. C'est ainsi que Squatex a fait la découverte de gaz en 2013 avec le forage Massé No.1 dans des dolomies hydrothermales très poreuses de la Formation Sayabec près du contact avec le Val Brillant. En 2014, un forage de 1970 mètres de profondeur, Massé No.2, sur la même structure est venu confirmer et augmenter substantiellement la découverte initiale. Dans celui-ci, près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole ont été rencontrées.

L'expertise indépendante de la firme Sproule and Associates a vérifié et validé en 2016 le potentiel de la Structure Massé à partir des diagraphies du puits Massé No.2. Les résultats du rapport de Sproule sont significatifs puisqu'ils indiquent la probabilité d'un potentiel de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km².

Dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, un partnership entre Squatex, Petrolympic Ltd et Canbriam Energy Inc a été conclu en 2008 pour forer le puits Canbriam Farnham No.1. Canbriam a ainsi gagné une participation de 60% sur 8 000 hectares situées sur les deux permis de l'entente. L'abandon définitif du forage Canbriam Farnham No.1 et la remise en état du site ont été faits selon les normes en 2015 par Canbriam.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020, il n'y a pas eu de travaux d'exploration de terrain sur les permis. Squatex a poursuivi son étude détaillée de la nouvelle loi et ses règlements et fait le suivi des dossiers. Les nouveaux règlements entrés en vigueur en septembre 2018 qui, entre autres, posent le principe de l'interdiction des forages dans les milieux hydriques et à moins d'un kilomètre d'un tel milieu, remettent en cause les travaux qui étaient prévus par Squatex dans le Bas-Saint-Laurent. Comme nous avions déjà une dizaine d'endroits ciblés pour faire des

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

forages, les calculs et l'étude des profils sismiques et de la géologie doivent être réévaluées au regard des nouveaux règlements.

Les titulaires de licences d'exploration, incluant Squatex, sont exemptés depuis 2011 par le gouvernement des obligations de travaux statutaires. Squatex a néanmoins poursuivi son programme d'exploration en procédant au forage de trois puits additionnels entre 2011 et 2015.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner dans le secteur pétrolier et que des perturbations importantes sont toujours possibles sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours sur le futur de l'exploration pétrolière au Québec. La sanction de la nouvelle Loi des Hydrocarbures en 2016 est venue dans un premier temps redonner un espoir pour une reprise prochaine des travaux. Cependant, depuis septembre 2018, certains règlements de la nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour permettre les opérations pétrolières. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 31 mars 2020, Squatex possède 36 licences totalisant une superficie de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) pour l'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent/Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont constituées de 2 249,33 km² (555,809 acres) de licences constituant une position significative dans des objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine. Squatex possède aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé qui sont constituées de 4 311,60 km² (1,065,396 acres) de licences entre Rimouski et Rivière-du-Loup qui sont prospectives pour le pétrole et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des zones de dolomies hydrothermales.

Squatex a comme partenaire d'exploration Petrolympic Ltd (30% d'intérêt) sur l'ensemble de ses 36 licences d'exploration. Canbriam Ltd a gagné un intérêt de 60% sur une superficie de 80.0 km² (19,768 acres) chevauchant deux licences de Squatex dans les Basses-Terres.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur au 31 mars 2020 sur lesquels Squatex possède un intérêt. Pour la localisation des permis, se référer à la carte.

PERMIS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Numéro de permis	Émission	Superficie (km²)
2009RS287	01/09/2009	208,71
2009RS288	01/09/2009	179,90
2009RS289	01/09/2009	209,09
2009RS290	01/09/2009	72,48
2009RS291	01/09/2009	224,47
2009RS292	01/09/2009	188,27
2009RS293	01/09/2009	145,80
2009RS294	01/09/2009	216,64
2009RS295	01/09/2009	193,16
2009RS296 (partie)	01/09/2009	203,39 *
2009RS297	01/09/2009	163,42
2009RS298 (partie)	01/09/2009	244,00 *
Sous-total		2 249,33

 $^{^\}star$ 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 80,00 km² ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis.

PERMIS PARTIELLEMENT À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON)

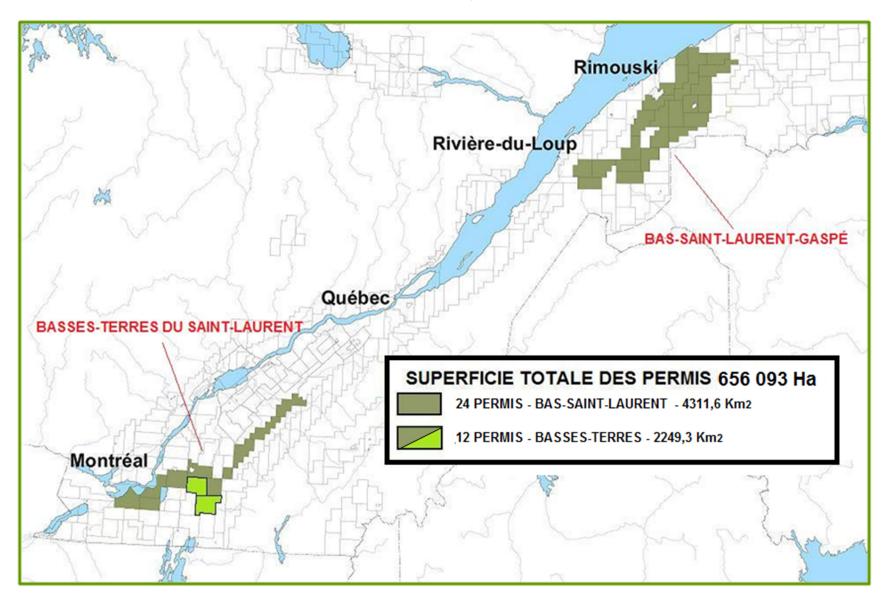
Numéro de permis	Émission	Superficie (km²)
2009RS296 (partie)	01/09/2009	203,39
2009RS298 (partie)	01/09/2009	244,00
Sous-total		80,00 de 447,39

PERMIS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

Numéro de permis	Émission	Superficie (km²)
2009RS299	01/09/2009	189,75
2009RS300	01/09/2009	207,04
2009RS301	01/09/2009	171,36
2009PG552	01/09/2009	102,67
2009PG553	01/09/2009	230,68
2009PG554*	01/09/2009	151,50
2009PG555	01/09/2009	164,38
2009PG556*	01/09/2009	236,66
2009PG557	01/09/2009	98,94
2009PG558	01/09/2009	194,20
2009PG559	01/09/2009	187,37
2009PG560	01/09/2009	198,17
2009PG561	01/09/2009	244,35
2009PG562	01/09/2009	198,47
2009PG563	01/09/2009	225,73
2009PG564	01/09/2009	143,77
2009PG565	01/09/2009	153,70
2009PG566	01/09/2009	214,54
2009PG567	01/09/2009	206,31
2009PG568	01/09/2009	206,68
2009PG569	01/09/2009	134,97
2009PG570	01/09/2009	76,08
2009PG571	01/09/2009	209,51
2009PG572	01/09/2009	164,77
Sous-total		4 311,60

^{*}Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX



Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus par les travaux exploratoires de Squatex dans la région, en particulier ceux des deux derniers forages en 2011, ont mené à la décision de poursuivre le carottage de nouvelles cibles d'intérêts. En septembre 2012, un carottage plus profond a été implanté dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent sur la structure Massé.

Le puits stratigraphique Massé No.1 a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté sur une longueur de 150 mètres. Le forage, supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues, a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du Sayabec et/ou du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et de condensats.

Squatex a poursuivi ses opérations sur le puits au printemps 2013 afin de traverser une anomalie sismique AVO plus profonde montrant une possibilité de présence de fluides ou de porosité. Cet objectif fut rencontré entre 1750 m et 1874 m en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans le grès du Val Brillant. La zone poreuse principale se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 m contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. Le forage s'est arrêté à 1874 m, puis fut cimenté sur toute sa longueur sans être testé. Squatex a émis un communiqué de presse indiquant la découverte dans Massé No.1 d'un réservoir pouvant contenir une quantité importante de gaz naturel dans un piège conventionnel.

La même année, le puits Sayabec No.1 a été implanté près de la limite Est des permis. Il visait une dolomitisation possible dans les calcaires de la Formation Sayabec montrée par une anomalie d'amplitude sismique au-dessus d'un biseau stratigraphique. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec en donnant des indices de gaz naturels et de pétrole. Le puits a atteint une profondeur totale de 759 mètres dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec avant d'être cimenté.

Les résultats de ces nouveaux carottages profonds ont permis une réinterprétation des données cumulées par Squatex depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent/Gaspé et de délimiter des zones similaires à la région de Massé qui pourraient avoir un potentiel en hydrocarbures semblable et de cibler des localisations de forages futurs. Lors de cette revue, Squatex a entre autres fait retraiter de façon spéciale (AVO) par une firme de Calgary les données sismiques couvrant un territoire de plus de 300 km² près de la structure Massé afin de faire ressortir les niveaux possibles de porosité dans les strates du calcaire de Sayabec. L'interprétation de ces résultats a permis de cibler neuf sites de forage additionnels montrant des caractéristiques AVO similaires à celle rencontrée dans la structure de Massé.

En septembre 2014, Squatex a implanté le sondage stratigraphique profond Massé No.2. Un casing de surface a été cimenté jusqu'à 210 m de profondeur afin de protéger la nappe phréatique. De plus, les équipements de forage ont été modifiés pour utiliser un circuit fermé de circulation

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

des boues afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de s'assurer de rencontrer les normes de l'environnement.

Les opérations sur le sondage stratigraphique Squatex Massé No.2 se sont déroulées rondement et ont été terminées à une profondeur de 1970 m le 28 novembre 2014 après avoir traversé de nombreuses zones poreuses avec indices de pétrole et de gaz (près de 1000 m de porosité primaire et secondaire répertorié) dans les Formations St-Léon, Sayabec et Val Brillant et avoir atteint le Cambro-ordovicien. Une série complète d'enregistrements de diagraphies a été effectuée et la tête de puits fut sécurisée et équipée d'instruments de sécurité et de mesures pour suspendre le forage. Squatex prévoit procéder à l'évaluation des zones d'hydrocarbures rencontrées dans le forage par des essais de production aux tiges. Squatex a émis des communiqués de presse en février et en juillet 2015 relatifs aux résultats intéressants de Massé No.2

Squatex a fait appel en février 2016 à l'expertise indépendante de Sproule and Associates pour vérifier et valider les résultats obtenus sur la Structure Massé. Les résultats du rapport de Sproule ont fait l'objet d'un communiqué de presse en mai 2016. L'étude indique que les diagraphies de Massé No.2 sont significatives et montrent un potentiel non prouvé de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km². Afin de pouvoir prouver les quantités d'hydrocarbures qui pourraient être exploitées commercialement sur la structure, Massé No.2 devra être ré-ouvert pour tester le niveau de production des zones poreuses avec indices d'hydrocarbures rencontrées.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Squatex et son partenaire ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi des hydrocarbures et de ses règlements en septembre 2018. Canbriam Energy, a procédé en 2015 à l'abandon du puits Canbriam Farnham No.1 tel que prévu par la loi et les règlements en vigueur.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, Squatex a dépensé 172 209 \$ (224 561 \$ pour la même période terminée le 31 mars 2019) sur ses permis d'exploration. De ces montants, Squatex recevra des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 10 082 \$ (19 197 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 162 127 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 et de 205 364 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Faits Saillants" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, M. Sc, qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

EXEMPTION DES OBLIGATIONS

Depuis 2011, la période de validité des licences d'exploration de tout titulaire de licences d'exploration est suspendue, y incluant la période de validité des licences de Squatex. La Société conteste l'exigibilité des droits annuels par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, les titulaires de licences d'exploration, dont Squatex, sont exemptés des obligations de travaux statutaires.

Les règlements décrivent les droits annuels comme suit :

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 51,50 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 103 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 257,50 \$ le km².

Les règlements prévoient les montants de travaux minimums suivants :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 100 \$ le km² ou 6 000 \$
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 200 \$ le km² ou 12 000 \$
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 300 \$ le km² ou 18 000 \$ 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 400 \$ le km² ou 24 000 \$
- 5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 24 000 \$ 30 000 \$
- 6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 500 \$ le km² ou 40 000 \$.

Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum annuel requis seront accordés par le gouvernement et ceux-ci serviront à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être cohérente avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. L'augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. De plus, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est aussi actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. Ces lois peuvent donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

REVENDICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

Pour les exercices terminés les 31 mars 2020, 2019 et 2018

	2020	2019	2018
EXPLOITATION	\$	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	162 127	205 364	261 336
Résultat net et total du résultat global	(437 381)	(723 956)	(943 013)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,0035)	(0,0062)	(0,0089)

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ANNUELS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2020, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu.

RÉSULTAT NET

La perte nette et globale est passée de 723 956 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 à 437 381 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Cette diminution de la perte s'explique principalement par une coupure des dépenses au minimum. Ainsi, les dépenses nettes d'exploration et d'évaluation ont diminué de 43 237 \$ et les frais généraux et d'administration de 218 789 \$, principalement en raison de la baisse des services professionnels de 37 752 \$ (expliquée par la réduction au minimum des frais) et par une baisse des frais de règlements et permis de 168 112 \$, en raison du remboursement prévu d'une portion des droits annuels de 2018-2019. Il y a également eu une baisse des intérêts sur le dû à une société sous contrôle commun, diminution de 32 678 \$ par rapport l'exercice terminé le 31 mars 2019, puisque le dû à une société sous contrôle commun a été converti, le 21 août 2018, en 18 008 780 actions ordinaires de la Société, ce qui fait en sorte que le solde moyen dû de l'exercice 2020 est plus faible que celui de l'exercice 2019.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Année du 31 mars 2020				Année du 3	1 mars 2019		
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	_	_	_	_	_	_	_	_
Résultats nets	(178 309) \$	(67 612) \$	(77 806) \$	(113 654) \$	(273 058) \$	(94 783) \$	(192 839) \$	(163 276) \$
Total des actifs	413 894 \$	145 611 \$	120 081 \$	97 750 \$	112 869 \$	285 933 \$	122 491 \$	118 077 \$
Total des passifs	1 199 307 \$	788 715 \$	731 573 \$	667 436 \$	604 901 \$	540 907 \$	318 682 \$	1 958 307 \$
Résultat de base et dilué par action	(U.UU.D) &	(0,0005) \$	(0,0006) \$	(0,0009) \$	(0,0022) \$	(0,0008) \$	(0,0017) \$	(0,0015) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2020, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

RÉSULTAT NET

En ce qui concerne les résultats du trimestre terminé le 31 mars 2020, la perte nette a diminué passant de 273 058 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2019 \$ à 178 309 \$, soit une diminution de 94 749 \$ qui est expliqué par la baisse des dépenses au strict minimum et le remboursement prévu d'une portion des droits annuels de 2018-2019.

	AU 31 MARS 2020	AU 31 MARS 2019	AU 31 MARS 2018
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement (négatif)	(785 413)	(196 433)	(430 260)
Actif Total	413 894	112 869	105 302
Passif total	1 199 307	604 901	1 818 256
Capitaux propres (négatifs)	(785 413)	(492 032)	(1 712 954)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société s'est détérioré de 588 980 \$ entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2020 en raison de la comptabilisation d'une provision pour les rentes annuelles de 2019-2020, ainsi que par le fait que le dû à une société sous contrôle commun est maintenant dû dans une échéance à court terme. De plus, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 89 948 \$, principalement en raison de l'accumulation des intérêts à payer sur le dû à la société sous contrôle commun.

	2020	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(159 890)	(468 393)	(380 795)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-	10 584
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	145 000	485 600	155 000

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2019, la Société disposait de 28 263 \$ en trésorerie. Au 31 mars 2020, la Société disposait de 13 373 \$ en trésorerie soit une diminution de 14 890 \$. La diminution des liquidités est principalement attribuable au fait qu'une société sous contrôle commun a injecté des fonds pour le paiement des dépenses de la société, mais d'une manière moindre que les déboursés réels. Le fait qu'une société sous contrôle commun renonce au paiement de ses services et qu'une

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

société sous contrôle commun octroi des avances à Squatex permet également à la Société de conserver un solde d'encaisse positif. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont moins négatifs au 31 mars 2020 qu'au 31 mars 2019 en raison de la baisse des dépenses au strict minimum et en raison de la contestation des rentes annuelles de 2019-2020.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS incluant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est valable, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les 12 prochains mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 mars 2020, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 785 413 \$ et un déficit de 8 498 466 \$.

De plus, une incertitude quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière existe au Québec. Depuis 2011, un moratoire sur l'exploration des gaz schistes était imposé au Québec. Ce moratoire aurait pu être levé lors de la mise en place, en septembre 2018, de la nouvelle Loi des Hydrocarbures (la "Loi"). Cependant, certains règlements de cette nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour les opérations pétrolières et gazières.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés gazières et pétrolières ainsi que du support continu des fournisseurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

De plus, en mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale à la suite de l'émergence et de la propagation rapide d'une nouvelle souche de coronavirus («COVID-19»). L'épidémie et les mesures ultérieures visant à limiter la pandémie ont contribué à des baisses importantes et à la volatilité des marchés financiers. La pandémie a nuit à l'activité commerciale mondiale, notamment en réduisant considérablement la demande mondiale de pétrole brut. L'ampleur totale de l'impact de COVID-19 sur les activités et les performances financières futures de la Société est actuellement inconnue, mais pourrait être important. La Société surveille les développements afin d'être en mesure de prendre les mesures appropriées au besoin.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, de billet à payer envers une société sous contrôle commun, de la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 84 mois au 31 mars 2020 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020, la Société ne détient aucun arrangement hors de l'état de la situation financière significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par ceux-ci, comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. Il n'y a aucune rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants, à l'exception des honoraires chargés par ces derniers ou à une société contrôlée par ceux-ci, pour leurs services en tant qu'employés qui est présentée ci-dessous:

	2020	2019
	\$	\$
Honoraires de gestion	24 000	24 000
Services professionnels	37 800	84 000
Dépenses d'exploration et d'évaluation nettes des crédits d'impôts	159 019	179 556
Charges financières	57 655	90 333

Au 31 mars 2020, il résulte de ces opérations un solde à payer de 48 053 \$ (15 550 \$ au 31 mars 2019) en plus des intérêts à payer de 69 305 \$ (11 650 \$ au 31 mars 2019). De plus, le dû à une

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

société sous contrôle commun de 440 600 \$ (295 600 \$ au 31 mars 2019) représente une transaction entre parties liées.

Une société sous contrôle commun a renoncé au paiement de ses services, pour les services du président, pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. La valeur de ces services est d'un montant total de 144 000 \$ (144 000 \$ en 2019) et a été comptabilisée au surplus d'apport.

PROVISIONS

Crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation pour ces trois années totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ pour les années visées par les avis de cotisation, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

Au 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 276 759 \$ (256 605 \$ au 31 mars 2019) à l'état de la situation financière, qui comprend les dépenses jugées inadmissibles par l'Administration fiscale pour les années suivant les avis de cotisation, ainsi qu'un estimé des intérêts à payer sur les avis de cotisation et ce, malgré son désaccord avec les projets de cotisation puisque les crédits d'impôt pour les périodes visées ont déjà été encaissés par la Société.

Rentes annuelles de 2019-2020

Le 26 juillet 2019, la Société a reçu un avis de paiement de droits annuels (ou « rentes ») de la part du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MELCC). Ces droits s'élèveraient à un montant global de 339 305 \$ pour la période du 1 er septembre 2019 au 31 août 2020 et seraient partagées avec le partenaire Petrolympic. La Société conteste cet avis de paiement du MELCC et a déposé une procédure judiciaire pour faire respecter ses droits.

Sans préjudice quant à cette procédure judiciaire, la Société a inscrit à titre de provision la portion allant du 1er septembre 2019 au 31 mars 2020 des rentes réclamées par le MELCC pour l'année 2019-2020. Ainsi, au 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 339 305 \$, dont 101 791 \$ est à recevoir de son partenaire, à l'état de la situation financière.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- (ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La Société a conclu que cette nouvelle norme n'a aucune incidence sur ses états financiers.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de manière anticipée. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de celles-ci. La direction ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations publiées aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Incertitudes relatives aux estimations

COVID-19

L'éclosion de COVID-19 présente de l'incertitude et des risques à l'égard de la Société, de son rendement et des estimations et hypothèses utilisées par la direction dans la préparation de ses résultats financiers. L'épidémie et les conditions actuelles du marché ont accru la complexité des estimations et des hypothèses utilisées pour préparer les états financiers. La direction utilise son jugement pour évaluer l'existence et pour estimer les passifs futurs.

Crédits d'impôt à recevoir et à payer

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu.

Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements au crédit d'impôt à recevoir, aux dépenses d'exploration et d'évaluation et des provisions devraient potentiellement être comptabilisées pour les crédits encaissés antérieurement par la Société. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale concernée fasse part de ses décisions concernant les questions liées aux crédits d'impôt. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont établis d'après les meilleures estimations de la Société et selon son meilleur jugement possible. Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'administration fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui sera réellement recouvré ou le montant qui devra être remboursé ainsi que le moment de ce recouvrement ou déboursé pourraient différer considérablement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie.

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation pour ces trois années totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ pour les années visées par les avis de cotisation, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

Au 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 276 759 \$ (256 605 \$ au 31 mars 2019) à l'état de la situation financière, qui comprend les dépenses jugées inadmissibles par l'Administration fiscale pour les années suivant les avis de cotisation, ainsi qu'un estimé des intérêts à payer sur les avis de cotisation et ce, malgré son désaccord avec les projets de cotisation puisque les crédits d'impôt pour les périodes visées ont déjà été encaissés par la Société.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Jugements significatifs

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs. Se reporter à la section « Continuité d'exploitation » pour de plus amples informations.

Provision pour rentes annuelles

La comptabilisation en provision des rentes annuelles de 2019-2020 implique un certain degré de jugement en ce qui a trait à une poursuite intentée par la Société contre le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MELCC), concernant ces rentes.

Le 26 juillet 2019, la Société a reçu un avis de paiement des rentes annuels de la part du MELCC. Ces rentes s'élèveraient à un montant global de 339 305 \$ pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 et seraient partagées avec le partenaire Petrolympic. La Société conteste cet avis de paiement du MELCC et a déposé une procédure judiciaire pour faire respecter ses droits.

Sans préjudice quant à cette procédure judiciaire, la Société a inscrit à titre de provision la portion allant du 1er septembre 2019 au 31 mars 2020 des rentes réclamées par le MELCC pour l'année 2019-2020. Ainsi, au 31 mars 2020, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 339 305 \$, dont 101 791 \$ est à recevoir de son partenaire, à l'état de la situation financière.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs (à l'exception des taxes de ventes à recevoir), des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des provisions est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments financiers (niveau 3).

La juste valeur du dû à une société sous contrôle commun et de la débenture est déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, fondée sur des taux d'intérêts observables sur le marché pour des instruments similaires présentant un risque similaire (niveau 2).

Instruments financiers évalués à la juste valeur et instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière et ceux évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

financiers en trois niveaux selon l'observabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 : Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;

Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celle de la période de présentation de l'information financière précédente.

Risques découlant des instruments financiers

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de politiques ou de procédures liés à la gestion des risques découlant des instruments financiers au cours des périodes de présentation de l'information financière considérées.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposé sont décrits ci-après.

Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt. Les objectifs poursuivis par la Société visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux.

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter la juste valeur des actifs et passifs financiers portant intérêts à taux fixe. Puisque le dû à une société sous contrôle commun est comptabilisé au coût amorti, les variations de juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière, après déduction des provisions applicables par postes:

	31 mars	
	2020	2019
	\$	\$
Encaisse	13 373	28 263
Débiteurs (à l'exception des taxes de vente à recevoir)	93 978	49 658
Valeur comptable	107 351	77 921

Le risque de crédit de la Société provient principalement des débiteurs. La Société n'exige pas de garantie. Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits cidessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

Aucun actif financier n'est en souffrance, aucune provision pour perte de valeur ou correction pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus dans une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, elle établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Au 31 mars 2020, la Société possède de la trésorerie de 13 373 \$ (28 263 \$ au 31 mars 2019) pour faire face à son passif courant de 1 199 307 \$ (309 301 \$ au 31 mars 2019). Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, l'émission de nouveaux titres de capitaux propres, de nouvelles mesures de réduction des dépenses, la signature d'entente avec des créanciers externes ou d'autres mesures. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers. Les passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de 30 jours ou sont dus sur demande, a l'exception du dû à une société sous contrôle commun qui est remboursable le 30 septembre 2020, et sont soumis à des conditions commerciales normales. Voir la section « Continuité d'exploitation ».

ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre d'actions en circulation au 29 juillet 2020 et le nombre total de titres en circulation :

Actions ordinaires	123 850 656
Options d'achat d'actions	300 000

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 29 juillet 2020. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.